

COLLIOURE, le 30 août 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COLLIOURE  
SE REUNIRA EN SEANCE PUBLIQUE**

**LE JEUDI 6 SEPTEMBRE 2018 à 18 HEURES 30**

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - PLACE DU 18 JUIN**

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du compte rendu de la séance du 3 juillet 2018

Préambule : Information sur les décisions municipales n° 22/2018 à n° 26/2018 prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

- 1- Cessions de délaissés avenue Augustin Hanicotte
- 2- Demande de plants à la pépinière départementale
- 3- Désignation des membres au comité de pilotage de l'Association Internationale du Clocher de Collioure
- 4- Groupement de commande avec la CC ACVI en matière de formations hygiène et sécurité
- 5- Modifications statutaires du SYDEEL 66
- 6- Gratuité de stationnement pour les véhicules hybrides et électriques
- 7- Résiliation de la convention d'utilisation des locaux de l'ancienne médiathèque
- 8- Approbation du rapport de la CLECT portant sur le transfert de la compétence obligatoire GEMAPI et de la compétence facultative GRAND CYCLE DE L'EAU HORS GEMAPI
- 9- Approbation du rapport de la CLECT portant sur l'évaluation des frais de fonctionnement du Pôle Enfance-Jeunesse sur la commune de BAGES
- 10- Approbation du rapport de la CLECT portant sur l'adhésion au Pays Pyrénées-Méditerranée.
- 11- Mise à jour du tableau des effectifs de la commune